

## DOSSIER DE PRESSE



Vue avec insertion de l'écran phonique en béton de bois (côté A31) – G. WALLE 2025.

### A31

**Modernisation du Réseau Routier National : réalisation de protections acoustiques à Maxéville**

6 millions d'euros financés via le Contrat de Plan Etat-Région

-----

**D'avril à décembre 2026**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, avril 2026

### Travaux de protection acoustique le long de l'A31 à Maxéville

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Région Grand Est assure la gestion du Réseau Routier National (RRN). Dans ce cadre, des opérations d'investissement sont engagées au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

A partir d'avril 2026, des travaux de protection acoustique seront réalisés le long de l'A31, sur le territoire de la commune de Maxéville, en Meurthe-et-Moselle (54). Cette opération bénéficie d'un financement de 6 millions d'euros, répartis entre l'Etat (5 millions d'euros) et la Région Grand Est (1 million d'euros).

L'intervention concerne une section de l'A31 identifiée comme zone de bruit critique, avec un trafic supérieur à 87 000 véhicules par jour. Les niveaux sonores mesurés dépassent les seuils réglementaires en vigueur pour les habitations riveraines, notamment dans les secteurs de la rue de la Justice et de la rue du Haut des Vignes.

Le programme de travaux comprend :

- la mise en place d'écrans acoustiques le long de l'infrastructure ;
- des opérations d'isolation de façade sur les bâtiments les plus exposés.

L'objectif est de ramener les niveaux sonores à des valeurs conformes à la réglementation applicable.

Au total, 37 bâtiments d'habitation sont situés dans le périmètre de traitement prioritaire, représentant plusieurs centaines d'habitants concernés.

Cette opération s'inscrit dans le programme national de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national. Une opération similaire est d'ores et déjà programmée à l'horizon 2028 sur la commune de Champigneulle (Meurthe-et-Moselle), également le long de l'A31.

Le pilotage de l'opération est assuré par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, via son pôle maîtrise d'ouvrage, pour le compte de la Région Grand Est.

La maîtrise d'œuvre est confiée au groupement INGEROP / AEI, en charge des études de conception (acoustiques, géotechniques, paysagères), de l'élaboration du projet technique, du suivi et du contrôle de l'exécution des travaux.

La Direction interdépartementale des routes (DIR) Est, exploitant de l'A31, intervient pour assurer la compatibilité du chantier avec les conditions d'exploitation de l'infrastructure et limiter les impacts sur le trafic.

La conduite du projet intègre également des phases de concertation avec les parties prenantes locales, notamment la commune de Maxéville et les riverains concernés.

Cette opération s'inscrit dans une programmation globale incluant, à terme, les évolutions liées au projet A31 bis.

## **I- Une solution technique intégrée**

### **1 - Du côté de la rue de la Justice**

Le projet prévoit la construction d'un écran acoustique de 428 mètres de long, avec des hauteurs variables comprises entre 3 et 5 mètres, conçu pour absorber et isoler les bruits de manière optimale.

Pour assurer la stabilité de l'ouvrage, des fondations profondes par pieux forés seront réalisées, adaptées aux contraintes géotechniques du site principalement en remblai.

Sur sa face exposée à la route, l'écran sera revêtu de béton de bois teinté dans la masse, un matériau durable et esthétique, tandis que le côté riverain sera végétalisé avec des plantes grimpantes pour favoriser son intégration paysagère. Une couverture métallique en tête de panneau améliorera son aspect visuel.

Par ailleurs, les écoulements pluviaux interceptés par l'écran seront collectés dans un bassin de traitement, qui sera aménagé sur une parcelle d'implantation favorable, située dans la rue de la Justice. Après traitement, les eaux seront renvoyées dans le milieu naturel à travers un système d'infiltration. Le tout fera également l'objet d'une intégration paysagère dans le tissu d'habitations, grâce à une végétalisation soignée du site.

L'ensemble du dispositif d'assainissement constitue donc une mise aux normes environnementales de l'assainissement des eaux pluviales de la plateforme autoroutière.

Les études menées par INGEROP ont permis d'optimiser la conception de l'écran, en tenant compte des contraintes acoustiques, géotechniques et paysagères, ainsi que des retours des riverains. Des simulations 3D ont été réalisées pour visualiser l'intégration de l'ouvrage dans son environnement, garantissant une solution à la fois fonctionnelle et esthétique.

### **2 - Du côté de la rue du Haut des Vignes**

Une concertation ouverte avec les riverains a permis de trouver une solution adaptée aux bâtiments d'habitation qui ne peuvent.

Ces bâtiments, qui ne peuvent pas être protégés directement par un écran acoustique, feront l'objet d'une isolation acoustique par le remplacement adapté des huisseries exposées.

Dans le cas de l'immeuble collectif du Haut-des-Vignes, une étude portant plus globalement sur l'isolation acoustique et thermique de l'ensemble de la façade sera menée au préalable par le syndicat de copropriété et financée par la Région Grand Est. Cette démarche permettra ensuite de coordonner les travaux et d'optimiser les contributions financières des parties engagées dans l'amélioration de la qualité de vie de cet habitat collectif.

## **II- Un chantier maîtrisé pour réduire les nuisances**

Les travaux de réalisation de l'écran acoustique, d'une durée estimée à 32 semaines, doivent débuter en avril 2026.

Le chantier sera organisé pour maintenir la circulation sur l'A31 tout au long des travaux.

Des mesures spécifiques seront mises en place pour limiter les bruits et vibrations lors des fondations, avec un suivi en continu pour protéger les habitations voisines. Des constats d'état des lieux, avant et après chantier, seront également réalisés.

Des étapes de concertation avec les riverains et des actions de communication coordonnées avec les acteurs locaux seront menées par la DREAL, pour recueillir leurs éventuelles préoccupations.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce calendrier permettra à la Région Grand Est, avec l'appui de la DIR Est, d'engager des travaux de régénération de chaussée sur l'A31 sur ce secteur à partir de 2027, renforçant ainsi la lutte contre les nuisances sonores.



*Localisation des ouvrages – INGEROP/AEI - 2025*

Région Grand Est  
BP 91006 - 1 Place Adrien Zeller  
67070 Strasbourg  
Tél. : 33 (0) 3 88 15 68 67  
[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

DREAL Grand Est  
POLYGONE – CS 50551  
5 rue Hinzelin – 57009 Metz  
[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/protections-phoniques-r7743.html](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/protections-phoniques-r7743.html)

